

CONSEIL D'ECOLE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017 (18h30 – 21h00)

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CAMILLE CLAUDEL, 7 rue de la Mairie 35580 LASSY

<u>Personnes présentes :</u>	
<p><u>Enseignantes</u></p> <ul style="list-style-type: none">Mme DESERT Hélène en CM2Mme GUIHARD Isabelle en CM1 et directriceMme EVANO Mélanie en CM1/CM2Mme MEIGNEN-RICHARD Christine en CE2 (Lu, Je, Ve)Mme LE PICARD Céline en CE1Mme ROUGE Alexandra en CPMme BEBIN Céline en CE2 (Ma, Me), CM1 (Ve)Mme LE METAYER Laurence en MS/GSMme GINGUENE-REGNAULT Sabrina en PS/GS (L, Ma, Ve.)Mme BESNARD Blandine en PS/GS (Me, Je)Mme AUGER Laura en PS/MS <p>ATSEM et Agents du périscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">Mme MICAULT PeggyMme KERMOGAN Martine	<p><u>Représentants de parents d'élèves</u></p> <ul style="list-style-type: none">Mme BRAVARD ChristelleMme CHAUDRON LaëtitiaMme CARRILLO ServanneMme VILLION AnitaM. KIMMERLE RomainMme FOUQUART CécileMme BELLAY KatyMme CHARPENTIER NathalieM. BESCHER Fabrice <p><u>Mairie</u></p> <ul style="list-style-type: none">M. LE CHENECHAL, Maire de LassyM. BOURDEVERRE, adjoint aux affaires scolaires et périscolaires
<u>Personnes excusées :</u>	<u>Secrétaire du premier conseil d'école :</u>
<ul style="list-style-type: none">Mme Butault Armelle, Inspectrice de l'Education Nationale	Mme GUIHARD, Mme Le Picard Céline, Mme Villion Anita

INSTALLATION du NOUVEAU CONSEIL d'ECOLE :

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Sur 315 électeurs inscrits, 208 parents ont voté, 16 bulletins ont été considérés nuls. Le taux de participation était de 66,03 % (2016 : 79%, 2015 : 69%, 2014 : 65%).

15 parents ont été élus : Bravard Christelle, Chaudron Laëtitia, Carrillo Servanne, Villion Anita, Gérard Laëtitia, Fouquart Cécile, Bellay Katy, Charpentier Nathalie, Rabiniaux Isabelle, Stirchler Valérie, Thoby Virginie, Fournier Carole, Corte-Strauss Sophie, Kimmerlé Romain, Bescher Fabrice.

Mme Guihard rappelle le rôle du Conseil d'école (article D.411-2 du code de l'Education)

- Il vote le règlement intérieur de l'école
- Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- Dans le cadre du projet de l'élaboration du projet d'école, il donne tout avis et suggestion sur le fonctionnement de l'école et les questions de vie intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives entreprises pour réaliser les objectifs nationaux d'enseignement, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne inclusion d'enfants en situation de handicap, activités péri-scolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et péri-scolaire contre toute forme de violence et de discrimination, notamment le harcèlement, respect et mise en application des valeurs et des principes de la République).
- Il statue sur proposition des équipes pédagogiques sur la partie pédagogique du projet d'école et, en fonction de ces éléments, il l'adopte.
- Il donne son accord sur l'organisation d'activités pédagogiques complémentaires éducatives, culturelles et sportives et sur le programme d'actions établi par le Conseil Ecole-Collège

- Il est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- Il informe sur les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers.
- Il informe sur l'organisation des aides spécialisées.
- Il informe sur les conditions dans lesquelles les enseignants organisent les rencontres avec les parents, et notamment la réunion de rentrée.
- **APPROBATION du PV du Conseil d'école du 16 juin 2017.**

Le PV du dernier Conseil d'école du 16 juin 2017 est approuvé.

- **LE REGLEMENT INTERIEUR de l'ECOLE :**

Un nouveau règlement intérieur de l'école a été rédigé cette année, conformément au nouveau règlement départemental de décembre 2016. Ce règlement est à disposition à l'école de tout parent souhaitant le lire. Il y est joint la charte de la laïcité, comme demandé dans le règlement départemental. La charte de la laïcité est lue. Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

- **BILAN DE RENTREE 2017 :**

- **Les classes (élèves et enseignantes)**

L'école accueille 221 élèves (24 PS, 22 MS, 32 GS, 26 CP, 24 CE1, 23 CE2, 36 CM1, 34 CM2) répartis dans 9 classes de la manière suivante :

PS/MS : 27 élèves (13/14)	Mme Auger Laura
PS/GS : 26 élèves (11/15)	Mme Ginguene-Regnault Sabrina et Mme Besnard Blandine
MS/GS : 25 élèves (8/ 17)	Mme Le Métayer Laurence
CP : 26 élèves	Mme Rougé Alexandra
CE1 : 24 élèves	Mme Le Picard Céline
CE2 : 23 élèves	Mme Meignen-Richard Christine et Mme Bébin Céline
CM1 : 24 élèves	Mme Guihard Isabelle et Mme Bébin Céline
CM1/CM2 : 22 élèves (12/10)	Mme Evano Mélanie
CM2 : 24 élèves	Mme Désert Hélène

- **Les décloisonnements :**

Anglais :

Mme Meignen-Richard assure l'enseignement de l'anglais dans la classe de CE1 2 fois/semaine le lundi et le jeudi de 13h30 à 14h15. En échange, Mme Le Picard assure l'enseignement de « Questionner le monde » en CE2.

Mme Bébin Céline assure l'enseignement de l'anglais en CP 1 fois par semaine le vendredi de 13h30 à 14h15. En échange, Mme Alexandra Rougé assure un enseignement de lecture dans la classe de CM1.

Chorale : Le mercredi matin, Mme Guihard regroupe les CM1 et assure l'apprentissage de chants de 10h45 à 11h35. Puis Mme Désert Hélène regroupe les CM2 et assure l'apprentissage de chants de 11h35 à 12h30. Pendant ce temps,

Mme Evano a un temps avec ses CM2 uniquement puis avec ses CM1 uniquement pour effectuer l'enseignement de l'histoire.

- **Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) article D.521-13 du code de l'Éducation :**

Elles sont organisées par groupes restreints d'élèves. Elles peuvent prendre la forme d'aide aux élèves en difficulté, d'aide au travail personnel ou d'activités en lien avec le projet d'école. Les enseignants à temps complet doivent 36h et ceux à temps partiel ont une quotité horaire proportionnelle à leur temps partiel.

Dans l'école, les APC sont majoritairement effectuées le lundi et le jeudi de 16h00 à 16h30 ou 16h45 (Mmes Le Métayer, Rougé, Le Picard, Evano, Désert). Me Ginguéné-Regnault et Mme Auger effectuent les séances d'APC le lundi soir de 16h à 17h. Mme Meignen-Richard effectue les séances le jeudi matin de 8h05 à 8h50 et Mme Bébin le vendredi matin de 8h05 à 8h50 en CM1 et mardi matin avec les CE2 au 1^{er} trimestre.

L'école privilégie l'aide aux enfants en difficulté (AED) et des activités en lien avec le projet d'école (APE). Chaque cycle a choisi des axes préférentiels : cycle 1 (informatique, langage oral/écrit), cycle 2 (lecture/écriture et mathématiques autour de la construction du nombre), cycle 3 (lecture à haute-voix, mathématiques et anglais en CM2)

Les parents se demandent si les APC ont un effet impact positif sur les difficultés. Les enseignantes disent que c'est le cas pour les difficultés ponctuelles, mais moins pour les difficultés importantes.

- **Vie scolaire :**

Une nouvelle salle des maîtres existe depuis la rentrée. Les enseignantes apprécient beaucoup ce nouvel espace de travailleur permettant une meilleure cohésion de l'équipe pédagogique. Elle remercie la Municipalité pour le transfert du matériel.

La municipalité a acheté une nouvelle imprimante couleur pour des besoins d'impression à l'unité principalement pour l'école pour répondre à une demande des enseignants, l'ancienne imprimante couleur étant défectueuse.

Du fait du transfert de la salle des maîtres, l'école a connu une période difficile en ce qui concerne la connexion à l'internet et au photocopieur dans l'école en septembre. La municipalité qui assure la maintenance a été sollicitée à de nombreuses reprises pour pallier aux soucis rencontrés. Une stabilité s'est installée progressivement, suite aux interventions de la municipalité. Mme Guihard a fait appel à M. Froger, enseignant référent pour l'usage de l'informatique dans l'Éducation Nationale afin d'établir un bilan de la situation. Son bilan a été transmis à la Municipalité. Suite aux soucis récurrents et au bilan effectué par M. Froger, la Municipalité a tout remis en filaire dans l'école dans le souci du respect de la loi abeille. Il reste le souci du filtrage internet pour éviter que les élèves puissent accéder à des images inappropriées demandé dans le règlement intérieur départemental. La Mairie cherche actuellement des solutions. Il reste aussi à relier la classe mobile au photocopieur et au réseau, ainsi que quelques ordinateurs dans certaines classes.

Sorties scolaires : Depuis cette année, dans un souci de sécurité, chaque sortie hors de l'enceinte scolaire doit être inscrite sur Toutatice (piscine, cross, mais aussi médiathèque, stade, ...). Cela implique qu'il est plus compliqué de changer de dates et qu'il devient difficile de changer d'accompagnateurs au dernier moment.

Abonnements : L'école a proposé cette année aux parents les abonnements à l'école des loisirs. Il y a eu 43 abonnements. L'école bénéficiera donc de 3 abonnements gratuits pour les classes.

Médiathèque : les classes ont repris la fréquentation de la médiathèque. Chaque classe s'y rendra 1 fois par période et pourra y emprunter des livres. Louise, responsable de la médiathèque a mis en place le projet des incorruptibles autour de la lecture d'albums pour l'élémentaire. Pour les maternelles, il est mis en place le tapis de lecture.

- **EVALUATIONS NATIONALES :**

Cette année, des évaluations nationales ont été rendues obligatoires en CP. Elles ont pour but d'avoir une connaissance plus fine des acquis des élèves. La synthèse des résultats doit permettre d'obtenir une base fiable et utile pour cerner les difficultés spécifiques et mettre en œuvre des remédiations appropriés. Les CP les ont faites en septembre. Les résultats ont été remontés en octobre en garantissant l'anonymat des élèves. Les parents ont pu les voir en réunion de classe et seront informés individuellement plus précisément courant décembre. L'équipe enseignante en lien avec l'équipe de circonscription étudieront ces résultats de manière à réfléchir et proposer des pistes d'aménagement et d'aide à l'enseignement.

Globalement les enfants sont répartis en fonction de leur pourcentage de réussite (de 75% à 100% : vert, de 50% à 75 % de réussite : jaune, de 30% à 50% de réussite : rouge et moins de 30% : noir).

Les évaluations de CE2 ne sont plus obligatoires cette année. Mais nous avons été incités à les faire passer aux élèves dans le but d'avoir des éléments d'analyse comme pour les évaluations de CP. Les CE2 ont été faites en octobre, les résultats doivent être remontés pour le 24 novembre.

Les évaluations PACEM (Projet pour l'Acquisition de Compétences en Mathématiques) : Elles concernent le cycle 3 (CM1/CM2). 12 circonscriptions dans l'Académie ont été choisies, dont celle de Redon. Elles sont centrées sur les domaines « mesures et grandeurs ». On les passe 2 fois pour mesurer les progrès (période 1 et période 5). Ce sont des évaluations en ligne.

- **SECURITE et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Les mesures de sécurité ont été renforcées par des dispositifs dans **l'instruction du 12 avril 2017**. Ces mesures ont pour but de rassembler les dispositions mises en œuvre pour faire face à la menace terroriste et préciser leur articulation avec le plan Vigipirate.

- **Respect des consignes de Vigipirate** (surveillance des accès aux bâtiments, éviter les attroupements,...), prise de contact dès la rentrée avec la brigade de gendarmerie, ce qui a été fait, transmission des consignes aux parents , ce qui a été fait lors des réunions de rentrée, transmission et dépôt du PPMS et des plans de l'enceinte scolaire sur le bureau numérique du directeur, via l'application Toutatice, ce qui est en cours de ré-actualisation.
- **Distinction entre :**

« **risques majeurs** » : risques naturels (tempête, inondation, mouvement de terrain) ou risques technologiques (nuage toxique, explosion, radio-activité), ou incendie

« **attentat-intrusion** »(attentat commis à l'intérieur ou aux abords immédiats de l'école qui en est la cible directe ou attentat et toute forme d'attaque armée à proximité de l'école sans que l'école en soit la cible directement visée.)

De ce fait **2 PPMS** doivent être déposés cette année avant le 22 décembre au plus tard en faisant cette distinction. Il s'agit donc de reprendre le PPMS de départ en y enlevant toute la partie « attentat-intrusion » pour en faire un PPMS à part entière avec un protocole particulier qui sera mis à jour afin de correspondre au mieux aux éventualités d'intrusion et à la configuration de l'école.

Depuis le début de l'année, 2 exercices ont été réalisés :

Un exercice-incendie le 28 septembre durant la matinée. Il s'est bien déroulé. En 3 minutes, tous les élèves étaient comptabilisés et réunis. La municipalité a réalisé des plans d'évacuation pour certaines salles qui n'en possédaient pas encore (classe de Mme Evano, salle de bibliothèque, salle de motricité). L'enseignante de la classe de PS/GS n'a pas bien entendu l'alarme malgré qu'elle sache

l'heure et que les enfants étaient dans un moment tranquille. La municipalité va vérifier l'intensité sonore pour cette classe.

Un exercice attentat-intrusion le 17 octobre durant la matinée. Les enfants se sont très bien comportés et sont restés allongés en silence 10 minutes de la GS au CM2, presque 7 min en PS et MS. M. Quenouillère, correspondant sécurité école de la gendarmerie de Guichen était présent avec un de ses collègues. Ils ont donc observé le déroulement. L'alarme a été déclenchée par Mme Guihard en simulant une intrusion venant de l'entrée principale. Les enseignants ont choisi un signal vocal avec le mot « triangle » que les enseignants répercutent en classe en affichant le triangle de signalisation « danger ». Dès lors, les enfants se regroupent, s'allongent au sol et restent silencieux. Les espaces de regroupement étaient les mêmes que dans le PPMS de l'année précédente.

Quelques points sensibles sont apparus, points qui devront être améliorés pour davantage sécuriser les élèves. A ce sujet, des préconisations ont été faites par M. Quenouillère afin d'augmenter l'efficacité du PPMS pour chacun de ces points sensibles dans la situation travaillée. (Ces préconisations seront re-discutées pour la partie matérielle avec la Municipalité).

Un bilan de ces exercices est effectué et déposé sur Toutatice.

Pour ces 2 exercices, les familles, les enseignants et les élèves étaient prévenus du jour, mais pas de l'heure.

Un exercice « risques majeurs » (catastrophe naturelle ou technologique) aura lieu le lundi 4 décembre avec confinement des élèves. Mme Guihard vérifie actuellement le matériel nécessaire (bouteilles d'eau, notamment pour la classe de Mme Evano qui n'a pas de point d'eau, matériaux permettant d'obstruer toutes les aérations de l'école (bouches de ventilation), radio avec piles pour suivre les informations.

Chaque trimestre, un exercice de chaque type sera pratiqué, de manière à créer chez tous (adultes et élèves) des automatismes, de vérifier les éléments techniques défaillants et d'y remédier. Les exercices attentat-intrusion se dérouleront selon des scénarios différents à chaque fois. L'un deux se déroulera sur un temps de récréation. En ce qui concerne les exercices-incendie, l'un d'eux se déroulera sur le temps de sieste.

Les parents rappellent l'importance que les exercices, notamment incendie soient aussi réalisés sur temps de cantine et de TAP.

- **PROJET d'ECOLE (2016-2020)**: Rappel de 2 axes de progrès spécifiques à l'école :
- **Axe 1** : conduire les élèves vers **une production écrite** plus fluide, plus aisée. Viser une plus grande **maîtrise de la langue écrite** (production régulière d'écrits, contacts avec des professionnels, semaine de la presse, journal scolaire)
- **Axe 2** : enseigner des **stratégies de compréhension de textes** (doter les élèves de stratégies efficaces, renforcer la fluidité de lecture, développer son lexique dans tous les apprentissages, comprendre textes, documents, images, ...) Des outils communs ont été choisis pour répondre à ces objectifs.

Rappel des 3 axes académiques :

Parcours artistique et culturel (pratiques, rencontres avec des œuvres d'artiste, appropriation des œuvres et des pratiques)

Parcours citoyen (Education Morale et Civique, Education aux médias et à l'information, participation des élèves à la vie sociale de l'école et de son environnement)

Volet numérique (Apprendre le numérique et apprendre avec le numérique)

Cette année, les activités principales conduites l'an passé vont être reconduites.

Axe 1 : productions régulières d'écrit, projet littéralouest avec venue de professionnels et projet les incorruptibles avec la médiathèque, semaine de la presse en mars 2018, journal scolaire à raison d'au moins une parution cette année Mme Guihard, avec l'aide du Service Académique, va demander la création un site école de l'Education nationale dans l'année pour permettre la rédaction d'articles, de photos ou vidéos visibles par tous les parents.

Axe 2 : reconduction des outils utilisés dans les classes : fluence pour la fluidité de lecture, lectorino/lectorinette et lector/lectrix pour l'enseignement de la compréhension des textes, cahier et boîtes à mots en maternelle

Parcours artistique et culturel : chorale en cycle 3, spectacle en cycle 1 et CP, pratiques régulières,

Parcours citoyen : journée du harcèlement le 9 novembre, journée de la laïcité le 9 décembre, mise en place du message clair pour la régulation des messages, semaine de la presse en mars, permis piéton, APS, règlement de cour.

Volet numérique : utilisation du TBI, coin ordinateurs dans toutes les classes, utilisation de logiciels, classe mobile, charte de l'utilisation de l'internet

Les actions menées peuvent évoluer au cours de l'année.

- **BUDGET**

Mairie :

La Municipalité a souhaité changer le fonctionnement du budget de l'école qui fonctionnait jusqu'ici sur l'année scolaire avec une dotation de début septembre à fin août. La dotation sera désormais attribuée pour l'année civile de début janvier à fin décembre. La somme sera équivalente aux années précédentes. (De janvier à décembre 2018, prévisionnel de 95€/enfant.)

Afin de faire le passage entre ces deux fonctionnements (année scolaire/année civile), la Municipalité a attribué à l'école de début septembre à fin décembre un budget de 6 000 €.

La demande de gros équipements doit être faite mi-décembre. L'équipe pédagogique souhaite un meuble fermé pour le rangement des livrets scolaires dans la petite salle à l'étage. Mme Guihard demande un meuble fermé pour centraliser les mallettes des PAI des élèves concernés à positionner dans l'ancienne salle des maîtres.

APE : L'association des parents d'élèves a voté l'attribution d'une somme de 400 € par classe pour l'année 2017/2018. Cette somme servira à payer des sorties pédagogiques, du matériel pédagogique en lien avec des projets. Elle a aussi voté des sommes supplémentaires pour les sorties à nuitées prévues cette année : 50 € par élève et 15€ supplémentaires pour les 26 élèves qui sont 2 partants dans une même famille.

C'est un atout important pour l'école et l'équipe enseignante remercie l'APE pour leur investissement. Cette année, plusieurs actions sont prévues (soirée cochon grillé, vente de gavottes, séances de cinéma offertes, après-midi Boum et soirée, fête de l'école le 30/07)

- **USEP**

L'école adhère à nouveau à l'USEP (Union sportive des Ecoles Publiques) cette année. Cette adhésion permet à l'école de participer à des animations sportives proposées et animées par des intervenants de l'USEP.

Cette année la trésorière est Mme Le Picard (budget 4490,44 €) et la secrétaire est Mme Rougé. Une adhésion a été demandé aux parents sur la base du volontariat. L'adhésion pour l'école revient globalement à 3€ par enfant.

C'est l'USEP qui organise la vente de photos scolaires, ce qui lui permet d'avoir une comptabilité. Cette année 100 € sont attribués à chaque classe pour des frais divers en lien avec les projets de la classe (littéralouest, ...).

Cette année, l'USEP organisera : la vente de photos individuelles et de groupe- classe, 2 ventes de livres (lire, c'est partir), brioches

Cette année, les classes se sont inscrites aux activités suivantes :

Bal breton (second trimestre) : MS/GS et CP jeux traditionnels (juin) : toutes les classes

P'tit tour pédestre nature (mai) : PS/MS, PS/GS, CE2, CM1, CM1/CM2, CM2

P'tit tour pédestre urbain (mai) : CP, CM1, CM1/CM2, CM2

- **PROJETS PEDAGOGIQUES**

- La piscine

Elle concerne les élèves du CP au CE2. Les CE2 ont 8 séances du 13/09 au 15/11 et les CP et CE1 ont 9 séances du 22/11 au 31/01. Le transport est pris en charge par la Municipalité et le prix des entrées et de l'adhésion au SIGEP est pris sur le budget de l'école.

Un parent s'interroge sur l'absence d'un maître-nageur et Mme Bébin explique la situation. M. Bourdeverre demande à être informé de ce genre de situation pour contacter le SIGEP.

- Les sorties avec nuitées :

Cycle 3 : classe de mer du 3 au 6 avril (4 jours dans le même centre Nature Bon Vent à Santec dans le Finistère que les années précédentes). Le choix est fait de partir les 3 classes de cycle 3 ensemble de manière à ne léser aucun CM. De ce fait, il n'y aura pas de projet classe de mer l'an prochain. Les parents ont adhéré au projet. La municipalité prend en charge le transport (coût : 2 800 €). Le coût du séjour sur place est 16000 €. Une participation de 175€/ enfant est demandé aux parents. Une réunion d'information aura lieu le 27 novembre pour les parents d'élèves. Les activités prévues sont essentiellement à caractère sportives.

CE1/CE2 : Les 2 classes envisagent un séjour de classe découverte-environnement à La Ducherais à Campbon en Loire-Atlantique. Les activités prévues sont poney, ... La Municipalité prend aussi le transport en charge (coût : 410 €) . Le coût du séjour sur place est de 205€/ enfant et il restera 145€ à la charge des familles/enfant. Un échancier est proposé aux familles, notamment pour ceux qui ont plusieurs enfants à partir.

- Les projets liés au projet d'école et à l'USEP évoqués en amont

- Autres projets prévus ou réalisés à ce jour :

PS/ MS et PS/GS: semaine du goût, projet tour du monde, zoo MS/GS : projet tour du monde, zoo
CP et CE1 :semaine du goût, champs libres

CE2 : cross de Guichen, semaine du goût, festival d'animation, parc expo Rennes

CM1 : semaine du goût, cross de Guichen, production d'une mise en scène en théâtre en lien la lecture d'une œuvre théâtrale en fin d'année. CM1/CM2 et CM2 : semaine du goût, cross de Guichen

• ACTIVITES PERI-SCOLAIRES :

TAP : Mme Guihard a été interpellé plusieurs fois depuis le début d'année, soit par des parents d'élèves, soit par le responsable des TAP par rapport à des conflits entre enfants. Une réflexion pourrait être menée autour d'une adéquation des pratiques dans la gestion des conflits sur le temps scolaire et sur le temps péri-scolaire.

Les parents demandent la poursuite de la commission des TAP. La municipalité précise que cette commission existe, il s'agit du comité de suivi des TAP composé d'enseignants (en particulier le chef d'établissement de l'école), de parents élus du Conseil d'Ecole et de représentants de la Municipalité.

Cette commission se réunit plusieurs fois dans l'année, la dernière commission a eu lieu le 12 septembre 2017.

Cantine : Les parents évoquent le bruit à la cantine et se plaignent de l'utilisation du sifflet. La Mairie dit que le sifflet n'est plus utilisé et rappelle que le bruit est un problème récurrent, que tout a été fait du point de vue technique pour atténuer celui-ci. M. Bourdeverre dit que les enfants font du bruit, surtout certains enfants. Les parents souhaitent venir voir et constater le bruit. La proposition que les parents soient présents à la cantine est retenue. Peggy Micault demande alors à ce que les parents se fassent discrets de manière à ce que le comportement des enfants soit le même qu'en temps ordinaire.

La Mairie rappelle que les parents des enfants les plus turbulents sont convoqués par la Municipalité.

Accueil du matin à la garderie : Certains enfants de PS pleurent le matin. Les nouveaux parents demandent un accueil plus spécifique pour les PS. Les Atsems disent qu'il y a eu des pleurs sur la période de rentrée, mais que cela n'a pas duré.

RYTHMES SCOLAIRES :

La question des rythmes scolaires est à nouveau à l'étude (maintien des 4 jours et demi ou retour à 4 jours)

L'équipe enseignante en a discuté et est partagée. Il lui est difficile du point de vue scolaire d'avoir un recul et aucune analyse n'a été transmise par le Ministère à ce jour. Une certitude, les élèves passent plus de temps sur le site scolaire (scolaire et péri-scolaire compris) qu'auparavant.

Les enseignantes de Maternelle trouvent les élèves fatigués et déplorent le trop grand nombre de référents-adultes auxquels ils ont affaire durant une journée et sont plutôt pour un retour à 4 jours.

En élémentaire, les avis sont partagés. Les 5 matinées permettant d'enseigner les matières fondamentales sont appréciées. Mais les élèves fatiguent vite aussi au cours d'une période scolaire. Les temps péri-scolaires sont longs pour certains enfants et des conflits générés sur ces temps créent des soucis sur le temps scolaire aussi.

L'abondance d'adultes-référents dans les mêmes locaux entraîne chez certains enfants un manque de repères et un rapport à l'école différent et non approprié par moment.

Pour le moment, les enseignants sont majoritairement favorables à un retour à la semaine de 4 jours.

Le point de vue de la Mairie : La Mairie explique avoir reçu des documents de l'Inspection Académique pour dire si la commune s'interroge ou non. La réponse à la question des rythmes doit être fixée pour le 15 janvier. La Mairie évoque l'aspect occupationnel des TAP. Et redit les difficultés financières que cela entraîne. Pour 2017/2018, 45€ sont demandés aux familles. Pour 2018/2019 cette somme serait augmentée. S'il y a un arrêt des 4 jours et demi, la Mairie envisage la prise en charge des enfants le mercredi matin sur un temps de garderie de 7h15 à 9h le matin, puis de mettre en place un transport en car pour emmener les enfants au CLSH de Bréal. La Mairie a pris contact avec le CLSH pour examiner la situation. La Mairie dit qu'elle a étudié la possibilité d'un CLSH sur Lassy et que ce n'est pas possible pour des raisons organisationnelles, financières et réglementaires.

Le point de vue des parents élus : La réflexion des parents porte sur l'intérêt des élèves. Ils se fient à l'évaluation de l'équipe enseignante. Si un retour à la semaine de 4 jours devait avoir lieu, les parents demandent à ce que la commune propose aux parents une organisation pour les enfants.

- **QUESTIONS DE PARENTS**

- Sieste des MS

Les parents demandent la possibilité que les élèves de MS de la classe de Mme Le Métayer puissent aller dormir dans la salle de sieste à côté de sa classe. Mme Le Métayer laisse la possibilité à ceux qui en ont besoin.

Les parents demandent la possibilité d'allonger ce temps de sieste pour ceux qui dorment. Mme Le Métayer rappelle que la sieste en MS est un temps de repos. La difficulté pour cet allongement est le manque de personnel pour la surveillance de celle-ci. M. le Maire rappelle qu'il est difficile d'embaucher quelqu'un pour une heure par jour seulement.

Mme Auger et Mme Le Métayer vont voir individuellement avec les parents des enfants qui en ont besoin. Les parents concernés sont encouragés à venir se signaler.

- Fournitures scolaires

Les parents souhaitent mettre en place un achat groupé sous forme de coopérative et demande aux enseignants de penser leur liste de fournitures en fonction de cette mise en place pour le matériel de base.

Dates proposées pour les prochains conseils d'école : vendredi 23 mars et vendredi 8 juin

Les secrétaires de séance, Mme Villion Anita et Mme Le Picard Céline

La directrice, Mme Guihard Isabelle